

## VOS LETTRES

## Préserver la sécurité alimentaire

« Aujourd'hui, la sécurité alimentaire est assurée: on trouve de tout, de manière très variée, à des prix abordables et dans une qualité qui n'a probablement jamais été aussi bonne. Pourtant certains développements, difficiles à contester, pourraient remettre en cause cette situation: la croissance de la population en Suisse et dans le monde ainsi que les effets du changement climatique et la raréfaction des ressources, en particulier l'eau et le sol agricole.

Cet article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, sur lequel nous serons amenés à nous prononcer le 24 septembre prochain, permet de prendre des mesures aujourd'hui pour anticiper des problèmes à venir. C'est

un signe de clairvoyance et d'anticipation, et je citerai deux exemples pour illustrer mes propos: cet article donne les bases pour améliorer la préservation des terres agricoles et pour une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources naturelles, sous-entendu lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce sont deux mesures qui prendront du temps et qu'il serait difficile de mettre en place dans l'urgence. Donc (...) oui le 24 septembre pour assurer notre sécurité alimentaire et celle des générations qui vont nous succéder. »

JACQUES BOURGEOIS,  
DIRECTEUR DE L'UNION SUISSE  
DES PAYSANS,  
CONSEILLER NATIONAL PLR,  
AVRY-SUR-MATRAN

## L'occasion à ne pas manquer

« Le système de prévoyance vieillesse est confronté à des défis de taille: évolution démographique vieillissante, recul constant de la natalité, insuffisance du produit des placements. Il est donc indispensable et urgent de réformer le système. Après 20 ans de blocages, le parlement est parvenu à mettre sous toit une réforme équilibrée, équitable et sociale, qui atteint le double objectif fixé au départ: assurer l'équilibre financier des deux piliers tout en maintenant le niveau des prestations.

L'harmonisation de l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes et le relèvement modéré du taux de TVA (0,6% en deux étapes) permettront à l'AVS de revenir dans les chiffres noirs et de pouvoir continuer à verser les rentes pendant douze ans au moins. Côté 2<sup>e</sup> pilier, la nécessaire diminution du taux de con-

version (de 6,8 à 6% sur quatre ans) sera accompagnée par des mesures de compensation tout aussi nécessaires, qui permettront d'assurer des prestations équivalentes à celles qui sont versées actuellement et même d'offrir une couverture plus grande à bien des personnes travaillant à temps partiel – notamment des femmes – ainsi qu'à celles ayant de petits revenus.

La réforme est soutenue par le Conseil fédéral, les partis du centre et la gauche modérée, mais aussi par les patrons romands, dans la ligne des compromis helvétiques qui ont garanti notre prospérité et la protection sociale de nos concitoyens. On a là une occasion en or de remettre notre système de prévoyance à flot. Il faut la saisir. »

DOMINIQUE DE BUMAN,  
CONSEILLER NATIONAL PDC,  
FRIBOURG

## Et l'égalité salariale, alors?

« Le film *L'ordre divin*, actuellement en salle, nous montre le grand avancement égalitaire que les hommes nous ont concédé en nous accordant le droit de vote en 1971. Quarante-six ans après, cependant, on demande à la femme d'arranger tout le monde pour que la société puisse continuer à vivre normalement. C'est vers elle qu'on se tourne, vers la mère des concessions. On lui demande d'être solidaire, en lui faisant au passage endosser la culpabilité de travailler une année de moins que les hommes! On veut rétablir la situation!

Les neuf mois qu'elle vit dans sa propre chair pour engendrer les petits Suisses futurs travailleurs cotisant à l'AVS, les considère-t-on? Ce qui s'ensuit est très souvent un travail à temps partiel, moins valorisant, moins rétribué pour qu'elles puissent alier travail, enfants et famille. Est-ce vraiment un grand cadeau qu'on leur fait d'avoir la possibilité de toucher l'AVS un an avant les hommes?

Au nom de l'égalité entre hommes et femmes, je voterai non le 24 septembre à la Prévoyance vieillesse 2020. »

JACQUELINE GANDUBERT,  
ARTISTE PEINTRE, RETRAITÉE,  
VILLARS-SUR-GLÂNE

## L'ACCÈS AUX IMAGES D'ARCHIVES

Grâce au concours de la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Fribourg, et du Musée grüerien, à Bulle, la rubrique Souvenirs est régulièrement alimentée par des images tirées de leurs fonds iconographiques privés. Des milliers de photos sont accessibles sur les sites internet [www.fr.ch/bcu](http://www.fr.ch/bcu) (collections patrimoniales) et [www.musee-gruerien.ch](http://www.musee-gruerien.ch) (photographie). LIB

## VU PAR ALEX

Le label Fait Maison arrive dans les restaurants



La FRC, GastroSuisse, Slow Food Suisse et la Semaine suisse du goût ont annoncé hier le lancement du label Fait Maison (p. 8).

## Les louvoiements de l'assureur

« Suite à une opération en fin d'année dernière, une aide ménagère m'a été prescrite par mon médecin. Renseignements pris auprès de ma caisse-maladie, je n'avais qu'à lui envoyer l'ordonnance médicale, sans précisions quant à l'identité de l'intervenante ni les dates auxquelles elle venait. Ce qui fut fait à la fin janvier. Puis trois mois passent sans que rien ne se passe! J'envoie un mail à ma personne de contact, qui me répond que tout est en ordre pour une prise en charge. Deux nouveaux mois s'écoulent et... toujours aucune indemnité reçue. Relance de ma part. Réponse? Je dois envoyer une facture détaillée: quand l'aide est venue et ce qu'elle a fait. Et surtout une fac-

ture rédigée et signée par la femme de ménage elle-même. Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir demandée dès le début?

Ma mère, qui est affiliée à la même caisse-maladie, a été remboursée tout de suite pour la même prestation en envoyant simplement son ordonnance. Par la suite, j'ai encore appris que mon aide ménagère a reçu un appel de mon assurance, qui vérifiait mes déclarations! Finalement, après sept mois de patience, j'ai enfin été remboursée de l'honorable somme de... 200 francs. Et dire que cela fait bientôt 40 ans que je cotise auprès de cette chère Caisse Pointilleuse et Tatillonne! »

CLAUDINE DOUGOUD,  
BILLENS

## Vive les règles vestimentaires!

« Etant formatrice d'apprentis des deux sexes dans une entreprise, je félicite le directeur de l'établissement scolaire de Vallorbe. Il a osé mettre un règlement sur la tenue vestimentaire (LL du 29 août) avec des mots clairs dans son école. C'est exactement ces problèmes que nous devons gérer avec les jeunes pendant l'apprentissage, alors que nous avons bien d'autres sujets à traiter avec eux. Et sans être sexiste, nous devons plus souvent « batailler » avec les jeunes filles qu'avec les jeunes hommes, de leur tenue.

Nous en sommes même arrivés à des ruptures de contrat parce que les appren-

tis trouvaient le règlement interne trop sévère. En signant le contrat, ils étaient tout à fait au courant des consignes. Si à l'école les règles sont « modérées », en entreprise elles ne le sont pas. Plus les règles sont claires, avec des mots que tout le monde comprend, moins il y a de zones grises donnant sujet à discussion par la suite.

J'en viens à me demander ce qui est plus important dans la vie: une bonne formation ou juste être à la mode? Des règles, on en a toute la vie! Bienvenue dans le monde réel. »

CLAUDINE BRUGGER  
LENTIGNY



SOUVENIRS Auberge Saint-Claude à Lentigny. Carte prêtée par M. Marcel Morel, Fribourg

## RÈGLES DU JEU

« Les textes publiés dans la page Forum ne doivent pas dépasser 1600 signes (caractères et espaces entre les mots). Adresse complète, rue, localité et surtout numéro de téléphone (aussi pour les e-mails) doivent figurer sur votre envoi.

« Les lettres envoyées à plusieurs journaux, les communiqués, les lettres ouvertes et pétitions sont refusés.

« La rédaction rédige le titre des textes. Elle se réserve le droit de raccourcir des textes trop longs en sauvegardant l'essentiel du message et d'adapter les passages peu clairs. Tous les textes publiés sont signés du nom de l'auteur.

« Les lecteurs peuvent envoyer des photos et cartes postales (au format largeur) pour la rubrique « Souvenirs », à l'adresse: Rédaction « La Liberté », bd de Péroles 42, CP 208, 1705 Fribourg. Ces images leur seront retournées après publication. LIB